

# CAMIEG

## DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER, LES ORTHOPTISTES PEUVENT RÉALISER DES ORDONNANCES DE LUNETTES

L'arrêté du 25 janvier 2023, publié le 31 janvier au Journal Officiel, permet aux orthoptistes de prescrire des verres correcteurs aux personnes de 16 à 42 ans. Les orthoptistes sont désormais habilités à prescrire en accès direct des lunettes et des lentilles de correction. Ils peuvent réaliser un bilan visuel et une prescription.

Vous pouvez maintenant consulter, un orthoptiste pour la première prescription de verres correcteurs.

Si vous portez déjà des lunettes, il est nécessaire que le « dernier bilan visuel réalisé par le médecin ophtalmologiste date de moins de 5 ans ». Ce délai est réduit à trois ans pour les porteurs de lentilles de contact oculaires souples.

Alors que les délais pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste peuvent atteindre six mois dans certaines régions, cette mesure concerne environ 6 millions de personnes. Elle permet de réduire les délais d'attente tout en permettant aux ophtalmologues de se concentrer sur des patients ayant des pathologies complexes. Autre avantage : les orthoptistes ne peuvent réaliser de dépassements d'honoraires.

Et dans un futur proche, les orthoptistes seront aussi autorisés, à dépister l'amblyopie\* chez les enfants âgés de 9 à 15 mois, ainsi que les troubles de la réfraction chez les enfants âgés de 30 mois à cinq ans, et toujours sans ordonnance médicale préalable.

**Attention** : seuls les patients qui ne présentent pas de pathologies graves en lien avec la vue (glaucome, antécédents de chirurgie réfractive, sclérose en plaques, diabète, etc.) peuvent aller voir un orthoptiste pour se faire prescrire des lunettes.

[La liste des restrictions se trouve ici.](#)



### Le saviez-vous ?

L'orthoptiste est spécialisé dans la prise en charge des troubles de la vision, tels que les troubles de la vision binoculaire, les strabismes, les paralysies oculomotrices, etc. Il prend en charge des patients de tout âge.

### Quelle différence entre un ophtalmologue et un orthoptiste ?

L'orthoptiste n'est pas médecin. Il travaille sur prescription d'un médecin ophtalmologue et peut aussi être amené à exercer en collaboration avec des opticiens, des ergothérapeutes et des psychomotriciens.

\* *perte de vision chez les enfants, c'est une dégradation de la vue qui survient, car le cerveau ne prend pas en compte l'image qu'il reçoit d'un des yeux*